



ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Vingt-cinquième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/25)

7 - 11 novembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des buts, objectifs et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

3.4. Plan AFI de navigation aérienne

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
<p>Ce document présente les progrès réalisés dans la mise à jour du Plan AFI de navigation aérienne (eANP AFI) et appelle à l'examen du projet volume III, ainsi qu'à la coordination entre les États et l'OACI pour les amendements, si nécessaire, des volumes I et II de l'eANP AFI.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure à la section 3 de la présente note.</p>	
<i>Références</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doc 7030, Procédures complémentaires régionales ▪ Doc 7474, Plan de navigation aérienne – Région Afrique-Océan Indien ▪ Doc 9750, Plan mondial de navigation aérienne ▪ Rapport APIRG/22 ▪ Rapport APIRG/24
<i>Objectifs stratégiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A – Sécurité ▪ B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne ▪ E – Protection de l'environnement

1. INTRODUCTION

- 1.1 La réunion se rappellera que le Président, au nom du Conseil, a approuvé le 19 août 2016 le volume I de l'eANP AFI (Doc 7474). La réunion APIRG/22, dans sa conclusion 22/20, a approuvé le volume II de l'eANP AFI ; et a demandé aux États de fournir des contributions en temps utile au volume III une fois qu'il aura été diffusé, tout en se conformant aux procédures établies pour les amendements ultérieurs de l'eANP AFI.
- 1.2 La vingt-quatrième réunion d'APIRG, prenant note des changements importants introduits par la sixième édition du GANP, a exhorté les États et le Secrétariat à accélérer l'alignement du Plan régional de navigation aérienne sur le GANP.

2. DISCUSSION

- 2.1 Le Volume I et le Volume II approuvés ainsi que la version préliminaire du Volume III de l'eANP AFI ont été mis en ligne sur les sites Internet des Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI (<https://www.icao.int/WACAF/Pages/AFI-eANPs.aspx> et <https://www.icao.int/esaf/Pages/default.aspx>). Le processus d'amendement des trois Volumes du Plan AFI de navigation aérienne est détaillé dans l'annexe A de son Volume I.

Mise à jour des Volumes I et II

- 2.2 Le Volume I contient des éléments de plan stables, dont les amendements doivent être approuvés par le Conseil, et le volume II, des éléments de plan dynamiques, dont les modifications sont approuvées par accord régional impliquant APIRG.
- 2.3 La réunion pourra noter quelques incohérences de données dans les différents tableaux de la version actuelle de l'eANP AFI, dues au manque de mise à jour des informations par les États, d'où le faible rythme d'amendement du plan AFI de navigation aérienne par rapport aux eANP d'autres régions de l'OACI.

Elaboration du Volume III

- 2.4 APIRG/24, par sa Décision 24/30, a chargé le Secrétariat, en coordination avec les Sous-groupes AAO et IIM, d'identifier les éléments ASBU applicables et de finaliser l'élaboration du Volume III de l'eANP AFI, le cas échéant. L'identification des Eléments ASBU applicables a été effectuée, comme présenté dans les rapports des réunions des sous-groupes.
- 2.5 Le projet de Volume III de l'eANP, y compris les éléments ASBU applicables, est présenté pour examen par la réunion, en annexe A de la présente note de travail. Certaines en cours d'élaboration devraient être achevées sous peu avant l'envoi du document aux Etats pour examen et contributions.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail ;
 - b) Exhorter les États à examiner le projet de volume III de l'eANP et à fournir au Secrétariat leurs commentaires d'ici le 31 janvier 2023, pour consolidation et approbation formelle ultérieure par l'APIRG par l'intermédiaire de l'APCC ; et ;
 - c) Exhorter les États et le Secrétariat à accélérer la mise à jour des Vol I et II de l'eANP AFI, le cas échéant, d'ici mars 2023.